



PROGRAMMES DE FORMATIONS

**Habilitation pour l'accès à la profession de
conducteur de voiture de transport avec chauffeur
(VTC).**

Code RS 5637

Echéance de l'enregistrement 31-12-2026

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

Mise à jour 01/03/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation sont de préparer le candidat aux épreuves d'admissibilité (théorie) et d'admission (pratique).

Pour accéder à la formation le candidat doit :

- Être titulaire d'un permis en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Ne pas être inscrit au registre du casier judiciaire B2
- Avoir un niveau en langue française suffisant pour suivre la formation (degré 3)

APTITUDES : être apte physiquement à la conduite (le certificat d'aptitude sera délivré par un médecin agréé par la Préfecture).

COMPÉTENCES : réussir les tests de positionnement avant l'entrée en formation.

DÉLAIS D'ACCÈS : en fonction du mode de financement de la formation les délais peuvent varier d'une administration à une autre (voir directement avec l'organisme financeur)

MÉTHODES MOBILISÉES : démonstrative, active, affirmative, interrogative.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

Cours théoriques : QCM et QRC, exercices pendant la formation et suivi post formation

Cours pratiques : diverses mises en situations pour évaluer les différentes compétences à acquérir pour l'obtention de l'épreuve d'admission (conduite et sécurité, relation client, construction du parcours, facturation et paiement).

ACCESSIBILITÉ : nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une référente handicap (Zora CHIBATI) est présente pour vous accueillir (sur rendez-vous) et voir avec vous comment nous pouvons adapter la formation à vos besoins.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 80 heures
PREPARATION A L'EXAMEN DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE
TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (V.T.C.)

Code RS 5637

Accès à l'activité de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

Avec un examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de votre ville :

- Épreuve d'admissibilité : l'épreuve d'admissibilité ou épreuve théorique est réalisée sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes.
- Épreuve d'admission : l'épreuve d'admission ou épreuve pratique, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course ou d'une mission de transport en voiture de transport avec chauffeur

DURÉE DE LA FORMATION : 80 HEURES

Préparation à l'épreuve d'admissibilité : 70 HEURES

- | | |
|---|-----------|
| ● Réglementation du transport public particulier de personnes | 07 heures |
| ● Gestion | 14 heures |
| ● Sécurité routière | 09 heures |
| ● Compréhension et expression en langue française | 06 heures |
| ● Compréhension et expression en langue anglaise | 12 heures |
| ● Développement Commercial | 10 heures |
| ● Réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC | 05 heures |
| ● Examen blanc + correction | 07 heures |

Préparation à l'épreuve d'admission : 10 HEURES

- | | |
|--|-----------|
| ● Conduite et sécurité | 01 heure |
| ● Relation client | 04 heures |
| ● Construction du parcours et accompagnement touristique | 02 heures |
| ● Facturation et paiement | 03 heures |
| ● Véhicule double commande examen compris) | |

Contenu de l'offre :

Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

Prérequis :

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire

Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations

Pour enseigner Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

Lieu de formation : en centre

Formation en groupe : 20 personnes

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ – 80 HEURES

Préparation examen d'admissibilité :

70 HEURES

A - Réglementation du transport public particulier de personnes

07 heures

- Réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- Réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- Obligations générales relatives aux véhicules.
- Obligations relatives aux conducteurs. Conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligation de formation continue.
- Composition et le rôle de divers organismes administratifs, consultatifs et institutionnels.
- Autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes.
- Obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- Notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privés.
- Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, ...), et leur signalétique.
- Dispositions spécifiques relatives aux exploitants : inscription au registre des VTC, règles relatives à la capacité financière.
- Établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

B - Gestion

14 heures

- Principes de bases de gestion et de comptabilité - les obligations et documents comptables.
- Charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et en charges variables.
- Principe de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité.
- Principe de l'amortissement.
- Formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...).
- Mode d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Formalités déclaratives. Composition et le rôle des Chambres des Métiers et de l'Artisanat.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- Différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants). Comprendre les principes des cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- Devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation.
- Coût de revient en formule simple (formule monôme et formule binôme).
- Notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.

C - Sécurité routière :

09 heures

- Règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation de voies dédiées, ...).
- Risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
- Principe de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et des ordinateurs dans les véhicules.
- Obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- Règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter, ...).
- Constat amiable d'accident matériel.
- Sanctions et infractions au code de la route.
- Réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension du permis de conduire).
- Prise en charge des passagers et de leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

D - Compréhension et expression en langue française

06 heures

Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment avec l'activité des transports.

Comprendre et s'exprimer en français pour :

- Accueillir la clientèle. Comprendre les demandes simples des clients.
- Interroger les clients sur leur confort. Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport. Prendre congé des clients.

E - Compréhension et expression en langue anglaise

12 heures

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues, pour :

- Accueillir la clientèle.
- Comprendre les demandes simples des clients.
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle.
- Tenir une conversation très simple durant le transport.
- Prendre congé des clients.

F - Développement commercial

10 heures

- Comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix, ...).
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC.
- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres.
- Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises, ...).

G - Réglementation nationale spécifique de l'activité VTC

05 heures

- Connaître les dispositions applicables aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière, etc...
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique ;
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

Mise en situation - Examen blanc théorique :

07 heures

- Examen blanc en conditions réelles.
- Correction et analyse

H - Préparation examen d'admission :

10 HEURES

1 - Conduite et sécurité

1 heure

- Conduite et sécurité et respect du code de la route. Respecter les distances et les marges de sécurité.
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues).
- Appliquer les principes d'éco conduite.
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.
- Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages.
- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement.
- Assurer la sécurité par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...).
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles).

2 - Relation client

4 heures

- Présentation générale et attitude du candidat, ainsi qu'avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale.
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite). Être courtois, discret et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours, prise de congés.
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret. Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio, ...).
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation.

3 - Construction du parcours et accompagnement touristique

2 heures

- Élaboration et suivi du parcours. Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients. Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillage, travaux, ...).
- Préparer un parcours en fonction de la commande du client.
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques, telles que délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristiques à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, ...).

4 - Facturation et paiement

3 heures

- Établir le prix de la prestation, un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission. Calculer le prix de la course / de la mission.
- Établir une facturation. Pour les taxis, utiliser les équipements spéciaux.
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 40 heures
PREPARATION A L'EXAMEN DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE
TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (V.T.C.) - Passerelle
Code RS 5637

Accès à l'activité de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

Avec un examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de votre ville :

- Épreuve d'admissibilité : l'épreuve d'admissibilité ou épreuve théorique est réalisée sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes.
- Épreuve d'admission : l'épreuve d'admission ou épreuve pratique, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course ou d'une mission de transport en voiture de transport avec chauffeur

DURÉE DE LA FORMATION : 40 HEURES

Préparation à l'épreuve d'admissibilité : 30 HEURES

- | | |
|---|-----------|
| ● Réglementation du transport public particulier de personnes | 08 heures |
| ● Développement Commercial | 10 heures |
| ● Réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC | 08 heures |
| ● Examen blanc | 04 heures |

Préparation à l'épreuve d'admission : 10 HEURES

- | | |
|--|-----------|
| ● Conduite et sécurité | 01 heure |
| ● Relation client | 04 heures |
| ● Construction du parcours et accompagnement touristique | 02 heures |
| ● Facturation et paiement | 03 heures |

Contenu de l'offre :

Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

Prérequis :

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire

Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations

Pour enseigner

Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

Lieu de formation : en centre

Formation en groupe : 20 personnes

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ – 40 HEURES

Préparation examen d'admissibilité :

30 HEURES

A - Réglementation du transport public particulier de personnes

08 heures

- Réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- Réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- Obligations générales relatives aux véhicules.
- Obligations relatives aux conducteurs. Conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligation de formation continue.
- Composition et le rôle de divers organismes administratifs, consultatifs et institutionnels.
- Autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes.
- Obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- Notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privés.
- Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, ...), et leur signalétique.
- Dispositions spécifiques relatives aux exploitants : inscription au registre des VTC, règles relatives à la capacité financière.
- Établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

F - Développement commercial

10 heures

- Comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix, ...).
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC.
- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres.
- Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.
- Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises, ...).

G - Réglementation nationale spécifique de l'activité VTC

08 heures

- Connaître les dispositions applicables aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière, etc...

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique ;
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

Mise en situation - Examen blanc théorique :

04 heures

- Examen blanc en conditions réelles.
- Correction et analyse

H - Préparation examen d'admission :

10 HEURES

1 - Conduite et sécurité

1 heure

- Conduite et sécurité et respect du code de la route. Respecter les distances et les marges de sécurité.
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues).
- Appliquer les principes d'éco conduite.
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.
- Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages.
- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement.
- Assurer la sécurité par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...).
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles).

2 - Relation client

4 heures

- Présentation générale et attitude du candidat, ainsi qu'avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale.
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite). Être courtois, discret et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours, prise de congés.
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret. Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio, ...).
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation.

3 - Construction du parcours et accompagnement touristique

2 heures

- Élaboration et suivi du parcours. Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients. Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière.
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillage, travaux, ...).
- Préparer un parcours en fonction de la commande du client.
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques, telles que délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristiques à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, ...).

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

4 - Facturation et paiement

3 heures

- Établir le prix de la prestation, un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission. Calculer le prix de la course / de la mission.
- Établir une facturation. Pour les taxis, utiliser les équipements spéciaux.
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE 14 heures
CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR
(V.T.C.)
Code RS 5637

DURÉE DE LA FORMATION : 14 heures

APPROFONDISSEMENT ET MISE À JOUR DES CONNAISSANCES

Réglementation générale du droit des transports et de la sécurité routière
Les innovations dans la gestion de la relation avec les clients
Et les évolutions des pratiques professionnelles

A - Réglementation du transport public particulier de personnes	5 heures
B – Sécurité routière	4 heures
C- Gestion / Développement commercial (au choix)	5 heures

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLE – 14 HEURES

A - Réglementation du transport public particulier de personnes **5 heures**

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels.
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande, avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, etc.) et connaître leur signalétique
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle

G – Gestion - développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles Technologies de l'information et de la communication

4 heures

- Les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix, etc.)
- La valorisation des qualités de la prestation commerciale VTC
- La fidélisation des clients et la prospection pour en obtenir d'autres
- Les actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques
- Le développement d'un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises, etc.)

C - Sécurité routière

5 heures

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées, etc.)
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue. Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules. Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter, etc.). Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel. Connaître les sanctions des infractions au code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis). Savoir prendre en charge les passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

Contenu de l'offre :

Démarche pédagogique : cours théoriques

Prérequis :

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire

Être titulaire d'une carte professionnelle de 5 ans

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations

Pour enseigner

Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

Lieu de formation : en centre

Formation en groupe : 20 personnes

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION

Modules complémentaires exclusivité C3M Formations.

20 heures

I - Prospection téléphonique

6 heures

Préparer l'entretien téléphonique

- Le fond
- La forme
- L'environnement spatio-temporel

Préparer un guide d'entretien téléphonique

- Le barrage secrétaire
- Le plan d'appel méthode CROC
- Le traitement des objections
- Optimiser les messages répondeurs

II - Développer son réseau

4 heures

- 1 - Identifier un réseau de partenaires
- 2 - Sélectionner et développer un réseau de partenaires

III - Communiquer sur les réseaux sociaux

4 heures

- I - Choix de réseau professionnel
- II - Créer son compte
- III - Savoir communiquer

IV - Elaborer une prestation touristique

6 heures

Objectifs : être capable d'analyser son environnement (demande, offre...)

Être capable de concevoir une prestation sur-mesure et à la demande. Être capable de rechercher des partenaires. Être capable de promouvoir son offre sur les réseaux sociaux

1.Caractériser la demande

Choix de la prestation (brainstorming en groupe)

Elaboration du cahier des charges (travail individuel)

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

2. Concevoir le produit touristique

- A. rechercher des informations sur le territoire et les sites touristiques (travail individuel)
- B. Rechercher les prestataires et fournisseurs (travail individuel)
- C. l'aspect touristique et technique
- D. Montage du produit

3. Déterminer le prix et présenter l'offre

- A. Les coûts dans une prestation touristique
- B. Evaluer le coût de production
- C. Présenter son offre au client

V - Accompagnement d'un groupe de touristes

6 heures

I - Préparer une mission d'accompagnement d'un groupe de touristes

- a) le rôle de l'accompagnateur
- b) les compétences de l'accompagnateur
- c) l'organisation de l'accompagnement
 - La préparation de l'accompagnement
 - -la prise de contact avec le groupe
 - -la gestion des dysfonctionnements

II Appliquer les règles de sécurité dans l'accompagnement des touristes

- a) les règles en matière de sécurité
- b) les tâches à accomplir par l'accompagnateur

Contenu de l'offre :

Démarche pédagogique : cours théoriques

Prérequis : Aucun

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations
Pour enseigner

Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :

Évaluation des prérequis
Évaluations diverses en cours de formation
Évaluation des compétences acquises en formation
Suivi post formation

Lieu de formation : en centre

Formation en groupe : 20 personnes

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur



PROGRAMMES DE FORMATION

**Habilitation pour l'accès à la profession de
Conducteur de taxi**

Code RS 5635

Echéance de l'enregistrement 31-12-2026

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

Mise à jour le 01/03/2026

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation sont de préparer le candidat aux épreuves d'admissibilité (théorie) et d'admission (pratique).

Pour accéder à la formation le candidat doit :

- Être titulaire d'un permis en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Ne pas être inscrit au registre du casier judiciaire B2
- Avoir un niveau en langue française suffisant pour suivre la formation (degré 3)

APTITUDES : être apte physiquement à la conduite (le certificat d'aptitude sera délivré par un médecin agréé par la Préfecture).

COMPÉTENCES : réussir les tests de positionnement avant l'entrée en formation.

DÉLAIS D'ACCÈS : en fonction du mode de financement de la formation les délais peuvent varier d'une administration à une autre (voir directement avec l'organisme financeur)

MÉTHODES MOBILISÉES : démonstrative, active, affirmative, interrogative.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

Cours théoriques : QCM et QRC, exercices pendant la formation et suivi post formation

Cours pratiques : diverses mises en situations pour évaluer les différentes compétences à acquérir pour l'obtention de l'épreuve d'admission (conduite et sécurité, relation client, construction du parcours, facturation et paiement).

ACCESSIBILITÉ : nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 90 heures
PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI
RS 5635

Accès à l'activité de conducteur de taxi

Avec un examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de votre ville :

- Épreuve d'admissibilité : l'épreuve d'admissibilité ou épreuve théorique est réalisée sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes.
- Épreuve d'admission : l'épreuve d'admission ou épreuve pratique, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course avec utilisation du taximètre pour la profession de conducteur de taxi.

DURÉE DE LA FORMATION : 90 HEURES

Préparation à l'épreuve d'admissibilité :

82 HEURES

- | | |
|---|-----------|
| ● Réglementation du transport public particulier de personnes | 08 heures |
| ● Gestion | 12 heures |
| ● Sécurité routière | 9 heures |
| ● Compréhension et expression en langue française | 6 heures |
| ● Compréhension et expression en langue anglaise | 12 heures |
| ● Connaissance du territoire et de la réglementation locale | 14 heures |

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité 14 heures
- Examen blanc + correction 7 heures

Préparation à l'épreuve d'admission :

08 HEURES

- Conduite et sécurité 01 heure
- Relation client 04 heures
- Construction du parcours et accompagnement touristique 02 heures
- Facturation et paiement - Utilisation du taximètre 01 heure

Contenu de l'offre :

Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

Prérequis :

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire

Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations

Pour enseigner

Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

Lieu de formation : en centre et en distanciel

Formation en groupe : 16 personnes

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ – 82 HEURES

Préparation examen d'admissibilité :

82 HEURES

A - Réglementation du transport public particulier de personnes

8 heures

- Réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- Réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- Obligations générales relatives aux véhicules.
- Obligations relatives aux conducteurs. Conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligation de formation continue.
- Composition et le rôle de divers organismes administratifs, consultatifs et institutionnels.
- Autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes.
- Obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- Notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- Notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privés.
- Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, ...), et leur signalétique.
- Dispositions spécifiques relatives aux exploitants : inscription au registre des VTC, règles relatives à la capacité financière.
- Établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.
- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique.
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales.
- Connaître le régime des autorisations de stationnement.

B - Gestion

12 heures

- Principes de bases de gestion et de comptabilité - les obligations et documents comptables.
- Charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et en charges variables.
- Principe de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité.
- Principe de l'amortissement.
- Formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU, SCOP...).
- Mode d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Formalités déclaratives.
- Composition et le rôle des Chambres des Métiers et de l'Artisanat.
- Différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants). Comprendre les principes des cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- Devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation.
- Coût de revient en formule simple (formule monôme et formule binôme).
- Notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.
- Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)

C - Sécurité routière :

9 heures

- Règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation de voies dédiées, ...).
- Risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
- Principe de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et des ordinateurs dans les véhicules.
- Obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- Règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter, ...).
- Constat amiable d'accident matériel.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- Sanctions et infractions au code de la route.
- Réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension du permis de conduire).
- Prise en charge des passagers et de leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

D - Compréhension et expression en langue française **06 heures**

Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment avec l'activité des transports.

Comprendre et s'exprimer en français pour :

- Accueillir la clientèle. Comprendre les demandes simples des clients.
- Interroger les clients sur leur confort. Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport. Prendre congé des clients.

E - Compréhension et expression en langue anglaise **12 heures**

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues, pour :

- Accueillir la clientèle.
- Comprendre les demandes simples des clients.
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle.
- Tenir une conversation très simple durant le transport.
- Prendre congé des clients.

F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale. **14 heures**

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics, ainsi que les principaux axes routiers.

G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité **14 heures**

- Connaître la réglementation locale en vigueur, les sanctions.
- Convention CPAM

Mise en situation - Examen blanc théorique : **07 heures**

- Examen blanc en conditions réelles.
- Correction et analyse

Référentiel de compétences de l'épreuve d'admission **08 HEURES**

1 - Conduite et sécurité **1 heure**

- Conduite et sécurité et respect du code de la route. Respecter les distances et les marges de sécurité.
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues).
- Appliquer les principes d'éco conduite.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.
- Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages.
- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement.
- Assurer la sécurité par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...).
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles).
- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour la prise en charge.
- Utilisation de voies réservées à la circulation des véhicules de services réguliers de transport en commun (dans la mesure où la réglementation le permet).

2 - Relation client

4 heures

- Présentation générale et attitude du candidat, ainsi qu'avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale.
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite). Être courtois, discret et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours, prise de congés.
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret. Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio, ...).
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation.

3 - Construction du parcours et accompagnement touristique

2 heures

- Élaboration et suivi du parcours. Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients. Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière.
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillage, travaux, ...).
- Construction du parcours en fonction de la demande du client, en choisissant l'itinéraire le plus adapté suivant les connaissances du territoire.
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques, telles que délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristiques à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, ...).

4 - Facturation et paiement

1 heure

- Établir le prix de la prestation, un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission. Calculer le prix de la course / de la mission.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Établir une facturation. Pour les taxis, utiliser les équipements spéciaux.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 40 heures
PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI (Passerelle)

RS 5635

Accès à l'activité de conducteur de taxi

Avec un examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de votre ville :

- Épreuve d'admissibilité : l'épreuve d'admissibilité ou épreuve théorique est réalisée sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes.
- Épreuve d'admission : l'épreuve d'admission ou épreuve pratique, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course avec utilisation du taximètre pour la profession de conducteur de taxi.

DURÉE DE LA FORMATION : 35 HEURES

Préparation à l'épreuve d'admissibilité :

32 HEURES

- Connaissance du territoire et de la réglementation locale 14 heures
- Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité 14 heures
- Examen blanc + correction 4 heures

Préparation à l'épreuve d'admission :

08 HEURES

- Conduite et sécurité 01 heures
- Relation client 03 heures
- Construction du parcours et accompagnement touristique 02 heures
- Facturation et paiement - Utilisation du taximètre 02 heures

Contenu de l'offre :

Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

Prérequis :

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire

Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

Modalités d'évaluations :

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

Formateurs :
Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations
Pour enseigner

Lieu de formation : en centre et en distanciel
Formation en groupe : 16 personnes

Profils concernés : Tout public

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ – 40 HEURES

F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale. 14 heures

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics, ainsi que les principaux axes routiers.

G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité 14 heures

- Connaître la réglementation locale en vigueur, les sanctions.
- Convention CPAM

Mise en situation - Examen blanc théorique : 04 heures

- Examen blanc en conditions réelles.
- Correction et analyse

Référentiel de compétences de l'épreuve d'admission 08 HEURES

1 - Conduite et sécurité 1 heure

- Conduite et sécurité et respect du code de la route. Respecter les distances et les marges de sécurité.
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues).
- Appliquer les principes d'éco conduite.
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.
- Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages.
- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement.
- Assurer la sécurité par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...).
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles).
- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour la prise en charge.
- Utilisation de voies réservées à la circulation des véhicules de services réguliers de transport en commun (dans la mesure où la réglementation le permet).

2 - Relation client 3 heures

- Présentation générale et attitude du candidat, ainsi qu'avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite). Être courtois, discret et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours, prise de congés.
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret. Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio, ...).
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation.

3 - Construction du parcours et accompagnement touristique **2 heures**

- Élaboration et suivi du parcours. Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients. Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière.
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillage, travaux, ...).
- Construction du parcours en fonction de la demande du client, en choisissant l'itinéraire le plus adapté suivant les connaissances du territoire.
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques, telles que délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristiques à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, ...).

4 - Facturation et paiement **2 heures**

- Établir le prix de la prestation, un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission. Calculer le prix de la course / de la mission.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Établir une facturation. Pour les taxis, utiliser les équipements spéciaux.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE 14 heures
CONDUCTEUR DE VOITURE DE TAXI - Code RS 5635

DURÉE DE LA FORMATION : 14 heures

APPROFONDISSEMENT ET MISE À JOUR DES CONNAISSANCES

Réglementation générale du droit des transports et de la sécurité routière
Les innovations dans la gestion de la relation avec les clients
Et les évolutions des pratiques professionnelles

A - Réglementation du transport public particulier de personnes	3 heures
B – Sécurité routière	4 heures
C- Gestion / Développement commercial (au choix)	3 heures
F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale.	2 heures

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité

2 heures

Contenu de l'offre :

Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

Prérequis :

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire
Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accreditations
Pour enseigner

Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :

Évaluation des prérequis
Évaluations diverses en cours de formation
Évaluation des compétences acquises en formation
Suivi post formation

Lieu de formation : en centre et en distanciel

Formation en groupe : 16 personnes

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE – 14 HEURES

A - Réglementation du transport public particulier de personnes

3 heures

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, etc.) et connaître leur signalétique
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle

G – Gestion - développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles Technologies de l'information et de la communication

4 heures

- Les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix, etc.)
- La valorisation des qualités de la prestation commerciale VTC
- La fidélisation des clients et la prospection pour en obtenir d'autres
- Les actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques
- Le développement d'un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises, etc.)

C - Sécurité routière

3 heures

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées, etc.)
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter, etc.)
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens

F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale.

2 heures

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics, ainsi que les principaux axes routiers.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité

2 heures

- Connaître la réglementation locale en vigueur, les sanctions.
- Convention CPAM

Démarche pédagogique : cours théoriques

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Prérequis :

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire

Être titulaire d'une carte professionnelle de 5 ans

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations

Pour enseigner

Lieu de formation : en centre

Formation en groupe : 20 personnes

Profils concernés : Tout public titulaire d'une carte professionnelle

PROGRAMME DE FORMATION

Mobilité Géographique Taxi - 14 heures

(Mobilité Département 13)

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

DURÉE DE LA FORMATION : 14 heures

APPROFONDISSEMENT ET MISE À JOUR DES CONNAISSANCES

Réglementation générale du droit des transports et de la sécurité routière
Les innovations dans la gestion de la relation avec les clients
Et les évolutions des pratiques professionnelles

A - Réglementation du transport public particulier de personnes	4 heures
F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale.	5 heures
G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité	5 heures

Démarche pédagogique : cours théoriques

Évaluation des prérequis

Prérequis :

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire

Être titulaire d'une carte professionnelle de 5 ans

Évaluations diverses en cours de formation

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations

Pour enseigner

Lieu de formation : en centre

Formation en groupe : 20 personnes

Profils concernés : Tout public titulaire d'une carte professionnelle

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ – 14 HEURES

A - Réglementation du transport public particulier de personnes

4 heures

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, etc.) et connaître leur signalétique
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle

F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale.

5 heures

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics, ainsi que les principaux axes routiers.

G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité

5 heures

- Connaître la réglementation locale en vigueur, les sanctions.
- Convention CPAM

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur



PROGRAMME DE FORMATION TPMR

Mis à jour le 0103/2026

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Pour accéder à la formation le candidat doit :

- Être titulaire d'un permis en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Ne pas être inscrit au registre du casier judiciaire B2
- Avoir un niveau en langue française suffisant pour suivre la formation (degré 3)

APTITUDES : être apte physiquement à la conduite

COMPÉTENCES : réussir les tests de positionnement avant l'entrée en formation.

DÉLAIS D'ACCÈS : en fonction du mode de financement de la formation les délais peuvent varier d'une administration à une autre (voir directement avec l'organisme financeur)

MÉTHODES MOBILISÉES : démonstrative, active, affirmative, interrogative.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

Cours théoriques : QCM et QRC, exercices pendant la formation et suivi post formation

Cours pratiques : diverses mises en situations pour évaluer les différentes compétences à acquérir pour l'obtention de l'épreuve d'admission (conduite et sécurité, relation client, construction du parcours, facturation et paiement).

ACCESSIBILITÉ : nos locaux ne sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une référente handicap (Zora CHIBATI) est présente pour vous accueillir (sur rendez-vous) et voir avec vous comment nous pouvons adapter la formation à vos besoins.

PROGRAMME DE FORMATION TPMR : 14 Heures

Formez-vous au Transport de Personnes à Mobilité Réduite. Le TPMR, encore considéré comme un marché de niche* cible une clientèle qui nécessite un service supplémentaire lors de la prestation.

Qu'est-ce qu'une personne à mobilité réduite ?

Dans ce secteur d'activité, on parle de bénéficiaires, parmi eux, on retrouve les personnes en situation de handicap, les femmes enceintes, les personnes agréées, mais également les personnes avec des

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

bagages volumineux. En réalité, il n'y a pas de conditions particulières pour être considéré comme personne à mobilité réduite.

Cette formation vous permet de vous démarquer de vos concurrents lorsque vous souhaitez développer votre clientèle privée.

Grâce à cette formation vous pourrez développer différents partenariats avec les maisons de retraites, les mairies, les hôpitaux ou encore d'autres établissements qui imposent cette qualification.

Public visé : Tout public

Prérequis de la formation :

- Permis B non-probatoire.
- Avoir un casier judiciaire B2 vierge.

Objectifs de la formation :

- Qualifier le personnel opérationnel dont la mission est d'accompagner et de conduire les personnes à mobilité réduite,
- Savoir prendre en compte et connaître les différents types de handicap liés à la mobilité,
- Obtenir l'attestation de formation TPMR et le diplôme PSC1

Moyens pédagogiques mis en œuvre :

Support de cours pour la formation théorique et pratique.

Présentation et explication du contenu de la formation.

Exercice d'entraînement dans le cadre de la formation théorique.

Mise en situation sur véhicule adapté dans le cadre de la formation pratique sous forme de jeu de rôle.

Module 1 – Connaissance de la clientèle

- Présentation générale des divers types de handicap
- Prise en compte de l'âge de la clientèle
- Capacité à accueillir et établir un climat de confiance avec les personnes transportées
- Prise en compte du public transporté dans l'accueil, l'assistance (accord du 7 juillet 2009 relatif à l'emploi de conducteur accompagnateur)

Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950)

Module 2 – Gestes et postures

- **Partie Théorique :**
 - L'ergonomie
 - Principes de sécurité physique et d'économie d'effort
 - Notions d'anatomie
 - Accident du travail
 - Accident de trajet

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

- o Maladie Professionnelle
 - o Statistique par secteur d'activité
 - o Coût des arrêts de travail
 - o Mécanisme accidentel
 - o Prévention des maladies professionnelles (analyse du poste de travail)
 - o Lombalgie, hernie discale.
- **Partie Pratique :**
 - o Présentation, entraînement aux gestes types, mise en situation d'assistance,
 - o Présentation, entraînement aux gestes types, mise en situation, port de charge,
 - o L'assistance à la marche (technique de l'accouder),
 - o L'assistance à la marche (hémiplégié gauche, hémiplégié droite),
 - o Rehaussement assis de face,
 - o Assistance à se relever d'un fauteuil,
 - o Intervention, manipulation et fixation d'un fauteuil dans un TPMR.

Evaluation des acquis :

A l'issue de la formation, C3M Formations délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs de la formation, la nature et la durée de l'action de formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Délivrance d'une attestation "Transport de Personnes à Mobilité Réduites".

Contenu de l'offre :

Démarche pédagogique : cours théoriques

Modalités d'évaluations :

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Prérequis : Permis non probatoire

Évaluation des compétences

Casier judiciaire B2 vierge

acquises en formation

Suivi post formation

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations Pour enseigner

Lieu de formation : présentiel

Formation en groupe : 12 personnes max.

Profils concernés : Tout public

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur



PROGRAMME DE FORMATION SST

Mis à jour le 01/03/2026

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Pour accéder à la formation le candidat doit :

- Être titulaire d'un permis en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Ne pas être inscrit au registre du casier judiciaire B2
- Avoir un niveau en langue française suffisant pour suivre la formation (degré 3)

APTITUDES : être apte physiquement à la conduite

COMPÉTENCES : réussir les tests de positionnement avant l'entrée en formation.

DÉLAIS D'ACCÈS : en fonction du mode de financement de la formation les délais peuvent varier d'une administration à une autre (voir directement avec l'organisme financeur)

MÉTHODES MOBILISÉES : démonstrative, active, affirmative, interrogative.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

Cours théoriques : QCM et QRC, exercices pendant la formation et suivi post formation

Cours pratiques : diverses mises en situations pour évaluer les différentes compétences à acquérir pour l'obtention de l'épreuve d'admission (conduite et sécurité, relation client, construction du parcours, facturation et paiement).

ACCESSIBILITÉ : nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une référente handicap (Zora CHIBATI) est présente pour vous accueillir (sur rendez-vous) et voir avec vous comment nous pouvons adapter la formation à vos besoins.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION - SST : 14 Heures

Formez-vous au Transport de Personnes à Mobilité Réduite. Le TPMR, encore considéré comme un marché de niche* cible une clientèle qui nécessite un service supplémentaire lors de la prestation.

Qu'est-ce qu'une personne à mobilité réduite ?

Dans ce secteur d'activité, on parle de bénéficiaires, parmi eux, on retrouve les personnes en situation de handicap, les femmes enceintes, les personnes agréées, mais également les personnes avec des bagages volumineux. En réalité, il n'y a pas de conditions particulières pour être considéré comme personne à mobilité réduite.

Cette formation vous permet de vous démarquer de vos concurrents lorsque vous souhaitez développer votre clientèle privée.

Grâce à cette formation vous pourrez développer différents partenariats avec les maisons de retraites, les mairies, les hôpitaux ou encore d'autres établissements qui imposent cette qualification.

Public visé : Tout public

Prérequis de la formation :

- Permis B non-probatoire.
- Avoir un casier judiciaire B2 vierge.

Objectifs de la formation :

- Qualifier le personnel opérationnel dont la mission est d'accompagner et de conduire les personnes à mobilité réduite,
- Savoir prendre en compte et connaître les différents types de handicap liés à la mobilité,
- Obtenir l'attestation de formation TPMR et le diplôme PSC1

Moyens pédagogiques mis en œuvre :

Support de cours pour la formation théorique et pratique.

Présentation et explication du contenu de la formation.

Exercice d'entraînement dans le cadre de la formation théorique.

Mise en situation sur véhicule adapté dans le cadre de la formation pratique sous forme de jeu de rôle.

Voici les différentes notions qui seront abordées au cours de la formation :

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

Module 1 – Connaissance de la clientèle

- Présentation générale des divers types de handicap
- Prise en compte de l'âge de la clientèle
- Capacité à accueillir et établir un climat de confiance avec les personnes transportées
- Prise en compte du public transporté dans l'accueil, l'assistance (accord du 7 juillet 2009 relatif à l'emploi de conducteur accompagnateur)

Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950)

Module 2 – Gestes et postures

- **Partie Théorique :**
 - L'ergonomie
 - Principes de sécurité physique et d'économie d'effort
 - Notions d'anatomie
 - Accident du travail
 - Accident de trajet
 - Maladie Professionnelle
 - Statistique par secteur d'activité
 - Coût des arrêts de travail
 - Mécanisme accidentel
 - Prévention des maladies professionnelles (analyse du poste de travail)
 - Lombalgie, hernie discale.
- **Partie Pratique :**
 - Présentation, entraînement aux gestes types, mise en situation d'assistance,
 - Présentation, entraînement aux gestes types, mise en situation, port de charge,
 - L'assistance à la marche (technique de l'accouder),
 - L'assistance à la marche (hémiplégie gauche, hémiplégie droite),
 - Rehaussement assis de face,
 - Assistance à se relever d'un fauteuil,
 - Intervention, manipulation et fixation d'un fauteuil dans un TPMR.

Evaluation des acquis :

A l'issue de la formation, C3M Formations délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs de la formation, la nature et la durée de l'action de formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Délivrance d'une attestation "Transport de Personnes à Mobilité Réduites".

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

Le programme de la formation PSC1

Le programme se déroule en 9 phases :

- Protection de la victime
- Alerter les secours adaptés
- Étouffement de la victime
- Saignement abondant et apprentissage des points de compression
- La victime est inconsciente
- Absence de respiration
- Les malaises chez la victime
- traumatisme dû à l'accident (brûlures, plaies ouvertes, fractures, etc...)
- Simulation de cas où les examinateurs jugeront ce que vous avez retenu

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Être capable de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise en respectant l'organisation de celle-ci.
- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation et appliquer les gestes de secours adaptés.

PUBLIC VISÉ : Tout public (toutes personnes souhaitant conserver la validité de leur certificat SST).

PRÉREQUIS : Les apprenants doivent être titulaires du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

CONDITIONS DE MISE EN PLACE D'UNE FORMATION SST :

La formation s'effectue à partir d'un groupe de 4 personnes minimum jusqu'à 10 personnes maximum pour une durée de 7h.

CERTIFICATION : A l'issue de la formation, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera renouvelé pour l'apprenant. Le renouvellement de ce certificat aura une durée de validité de 24 mois. Au-delà de ces 24 mois, afin de prolonger la durée de son certificat, le Sauveteur Secouriste du Travail devra suivre de nouveau une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST).

PROGRAMME :

1 ère demi-journée :

- Présentation de la formation
- La place et le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise
- Devenir un acteur de prévention au sein de son entreprise
- Réaliser une protection adaptée pour garantir la sécurité d'un individu
- Le Plan d'Actions Prévention
- Révision du programme SST et actualisation en fonction de la nouvelle réglementation

1. Protection d'une scène d'accident

2. Examen de la victime

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

3. Faire alerter ou alerter les secours
 4. La victime qui saigne abondamment
 5. La victime qui s'étouffe
 6. La victime qui se plaint de sensations pénibles et inhabituelles et/ou présente des signes anormaux
- 2ème demi-journée :

7. La victime qui se plaint d'une brûlure
8. La victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
9. La victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
10. La victime inconsciente qui respire
11. La victime inconsciente qui ne respire pas
12. La mise en place d'un défibrillateur
13. Module complémentaire lié aux risques spécifiques de l'entreprise (si nécessaire)

- Mise en situation d'accident simulé et évaluation :
- Épreuve 1: Lors d'une mise en situation d'accident simulé, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement.
- Épreuve 2: Lors d'un entretien avec le formateur, le candidat devra répondre à une série de questions
- portant sur ses compétences en matière de prévention.
- Bilan de la formation

<p>Contenu de l'offre : Démarche pédagogique : cours théoriques</p> <p>Prérequis : Permis non probatoire formation Casier judiciaire B2 vierge</p> <p>Formateurs : distanciel Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations Pour enseigner</p> <p>Profils concernés : Tout public</p>	<p>Modalités d'évaluations : Évaluation des prérequis Évaluations diverses en cours de formation Évaluation des compétences acquises en</p> <p>Suivi post formation</p> <p>Lieu de formation : présentiel et</p> <p>Formation en groupe : 12 personnes max.</p>
--	--

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur



PROGRAMME DE FORMATION

**Habilitation pour l'accès à la profession de
conducteur de voiture de transport avec chauffeur
(VTC).**

Modules complémentaires

Mise à jour 01/03/2026

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation sont de préparer le candidat aux épreuves d'admissibilité (théorie) et d'admission (pratique).

Pour accéder à la formation le candidat doit :

- Être titulaire d'un permis en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Ne pas être inscrit au registre du casier judiciaire B2
- Avoir un niveau en langue française suffisant pour suivre la formation (degré 3)

APTITUDES : être apte physiquement à la conduite (le certificat d'aptitude sera délivré par un médecin agréé par la Préfecture.

COMPÉTENCES : réussir les tests de positionnement avant l'entrée en formation.

DÉLAIS D'ACCÈS : en fonction du mode de financement de la formation les délais peuvent varier d'une administration à une autre (voir directement avec l'organisme financeur)

MÉTHODES MOBILISÉES : démonstrative, active, affirmative, interrogative.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

Cours théoriques : QCM et QRC, exercices pendant la formation et suivi post formation

Cours pratiques : diverses mises en situations pour évaluer les différentes compétences à acquérir pour l'obtention de l'épreuve d'admission (conduite et sécurité, relation client, construction du parcours, facturation et paiement).

ACCESSIBILITÉ : nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une référente handicap (Zora CHIBATI) est présente pour vous accueillir (sur rendez-vous) et voir avec vous comment nous pouvons adapter la formation à vos besoins.

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

PROGRAMME DE FORMATION

Modules complémentaires exclusivité C3M Formations.

20 heures

I - Prospection téléphonique

6 heures

Préparer l'entretien téléphonique

- Le fond
- La forme
- L'environnement spatio-temporel

Préparer un guide d'entretien téléphonique

- Le barrage secrétaire
- Le plan d'appel méthode CROC
- Le traitement des objections
- Optimiser les messages répondeurs

II - Développer son réseau

4 heures

- 1 - Identifier un réseau de partenaires
- 2 - Sélectionner et développer un réseau de partenaires

III - Communiquer sur les réseaux sociaux

4 heures

- I - Choix de réseau professionnel
- II - Créer son compte
- III - Savoir communiquer

IV - Elaborer une prestation touristique

6 heures

Objectifs : être capable d'analyser son environnement (demande, offre...)

Être capable de concevoir une prestation sur-mesure et à la demande. Être capable de rechercher des partenaires. Être capable de promouvoir son offre sur les réseaux sociaux

1.Caractériser la demande

Choix de la prestation (brainstorming en groupe)

Elaboration du cahier des charges (travail individuel)

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur

2. Concevoir le produit touristique

- A. rechercher des informations sur le territoire et les sites touristiques (travail individuel)
- B. Rechercher les prestataires et fournisseurs (travail individuel)
- C. l'aspect touristique et technique
- D. Montage du produit

3. Déterminer le prix et présenter l'offre

- A. Les coûts dans une prestation touristique
- B. Evaluer le coût de production
- C. Présenter son offre au client

V - Accompagnement d'un groupe de touristes

6 heures

I - Préparer une mission d'accompagnement d'un groupe de touristes

- a) le rôle de l'accompagnateur
- b) les compétences de l'accompagnateur
- c) l'organisation de l'accompagnement
 - La préparation de l'accompagnement
 - -la prise de contact avec le groupe
 - -la gestion des dysfonctionnements

II Appliquer les règles de sécurité dans l'accompagnement des touristes

- a) les règles en matière de sécurité
- b) les tâches à accomplir par l'accompagnateur

Contenu de l'offre :

Démarche pédagogique : cours théoriques

Prérequis : Aucun

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations
Pour enseigner

Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :

Évaluation des prérequis
Évaluations diverses en cours de formation
Évaluation des compétences acquises en formation
Suivi post formation

Lieu de formation : en centre

Formation en groupe :20 personnes

Siège social : 130, Chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Numéro de Siret : 90972805700011

Etablissement : 219, Bd Rabatau Daniel Matalon 13010 Marseille - Numéro de Siret : 90972805700037

Agrément préfectoral VTC N° 13-2022-4 - Agrément préfectoral TAXI N° 2024-12-1

Tél : 0767844194

Mail : c3m.formations@gmail.com

Numéro de Siret : 90972805700037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro DA 93830670683 auprès du Préfet Provence Alpes Côte d'Azur